



Davos

20.– 22. Juni
20– 22 juin



Schweizerische Gesellschaft für Chirurgie
Société Suisse de Chirurgie
Società Svizzera di Chirurgia



Exposition industrielle du 20 au 22 mai 2012 – l'essentiel en bref

99^e Congrès annuel de la Société Suisse de Chirurgie

Lieu de l'exposition

Cette exposition aura lieu au Kongresszentrum Davos, Talstrasse 41, 7270 Davos. Veuillez faire attention aussi au site d'internet www.chirurgiekongress.ch.

Département responsable sur place: Madame Monsieur Theresa Ecoffey, Congress Coordinator, Talstrasse 41, 7270 Davos Platz, Tel +41 81 415 21 66, Fax +41 81 415 21 69, E-Mail theresa.ecoffey@davos.ch

Les heures d'ouverture de l'exposition sont les suivantes:

1 ^{er} jour	mercredi, 20 juin 2012	09h00 – 19h00
2 ^{er} jour	jeudi, 21 juin 2012	08h00 – 18h00
3 ^{er} jour	vendredi, 22 juin 2012	08h00 – env. 15h00

Montage & démontage de l'exposition

Horaire

Tous les exposants, constructeurs, décorateurs, etc. respecteront les heures d'ouverture suivantes. Seules les dérogations préalablement accordées par l'organisateur et Kongresszentrum Davos seront acceptées.

Montage	lundi, 18 juin 2012	07h30 – 22h00 (technicien jusqu'à 18h00) ¹⁾
	mardi, 19 juin 2012	07h30 – 22h00 (technicien jusqu'à 18h00) ¹⁾
Démontage	vendredi, 22 juin 2012	env. 15h00 – 22h00 ²⁾

¹⁾ Ces horaires doivent impérativement être respectés. Il est possible d'annoncer des prolongations. En cas de dépassement des horaires de montage et de démontage sans annonce préliminaire, les frais causés seront facturés aux constructeurs de stands.

²⁾ Le démontage n'est que autorisé avant la dernière pause dans l'exposition industrielle.

Les livraisons seront gérées par un agent de sécurité (déchargements/chargements des camions) organisé par l'organisateur.

Les informations en détail pour l'exposition industrielle vous seront distribuées avec la confirmation de la réservation.

Annulation

Lors d'une annulation du stand réservé par écrit jusqu'au lundi, 27 février 2012, 50% des frais seront facturés. Après cette date, 100% seront facturés.

L'annulation doit respecter la forme écrit.